

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine,
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean.

Délibération 2022D151 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Santé – Dispositifs 2022.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

- Octobre rose

Considérant que dans le cadre de sa politique santé, la Communauté de Communes Flandre Lys favorise les actions de prévention,

En partenariat avec le tennis club de Lestrem et la CPTS Artois Lys, il est proposé une action dans le cadre d'octobre rose : samedi 29 octobre à Lestrem

Différents stands prévention seront proposés :

- Sport sur ordonnance : Monsieur Michaël OGGHE propose de sensibiliser les personnes en rémission d'un cancer au tennis santé
- Dépistage avec buste de dépistage
- Yoga, Sophro, Diététicienne

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- VALIDER la mise en place et le co-financement avec la CPTS d'une journée de sensibilisation dans le cadre d'octobre rose et de promouvoir le sport sur ordonnance. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- Les chemins de la forme

Considérant que dans le cadre de sa politique santé, la Communauté de Communes Flandre Lys favorise la mise en place de dispositifs favorisant l'activité physique de la population de son territoire,

Objectifs

- Amener le public au tourisme de patrimoine par le biais de l'activité physique
- Diversifier les propositions touristiques complémentaires aux propositions en bords de Lys

Proposition : Des parcours de sport-santé au cœur des territoires.

Une solution pour encourager et faciliter la pratique d'activité physique (en particulier la marche, marche nordique, course à pied et renforcement musculaire) en alliant les aspects patrimoniaux et culturels, et cela à travers de courtes vidéos dynamiques accessibles via l'application Form'City ou en flashant les QR codes présents sur les bornes. Quelles que soient leurs motivations, tous les publics peuvent s'y retrouver !

Les Chemins de la forme visent à offrir au grand public des espaces de loisir et de bien-être à la fois ludiques et pédagogiques dans des espaces urbains ou naturels. Ces exercices validés par des experts médicaux et sportifs sont à pratiquer seul, en famille, en groupe ou en lien avec le milieu associatif. L'activité physique permet aussi de se rassembler.

Partenaires :

- IRFO Association datant de + de 10 ans proposant des outils de prévention santé tel que le diagnoforme qui permet d'évaluer le niveau de forme des enfants de manière ludique, recherche et développement (analyse de données épidémiologiques de la population (mode de vie, bien-être, activités destinées aux séniors ...))

- Associations locales (club de marche, patrimoine...)

Budget prévisionnel :

- 1 parcours 7-8 km avec vidéo de présentation patrimoine, vidéos activité physique, application, sans mobilier : environ 10 K€ à 12K€ pour un circuit complet.
- Financements possibles par région (aide au développement du numérique, aide au développement du territoire)

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- VALIDER l'intention de mise en œuvre des chemins de la forme sur les communes du territoire Flandre Lys
- SOLLICITER des partenariats financiers et techniques dans la mise en place du projet
- SOUMETTRE au débat budgétaire 2023 les crédits nécessaires
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- Etude changement des comportements

Considérant que, dans le cadre de sa politique santé, la Communauté de Communes Flandre Lys adhère au programme VIF (Vivons en Forme) :

En septembre 2021, les familles des enfants scolarisés en classe de CP ont répondu à un questionnaire concernant leurs habitudes en termes d'alimentation, de sommeil, d'activité physique et de relation aux écrans. L'analyse réalisée par VIF nous invite à mettre en place des actions favorisant les changements de certains comportements afin d'obtenir des résultats qui seront évalués lors d'un prochain questionnaire en 2024 auprès des mêmes familles.

Il est donc proposé de recruter un binôme en service civique, qui pourra être formé à l'animation des malles pédagogiques pour les proposer dans les écoles et les structures jeunesse.

Au cours de son service civique, un jeune engagé bénéficie d'une indemnisation mensuelle de l'Agence de Services et de Paiement de 489.59 €, mais également d'une prestation complémentaire versée par la structure d'accueil (CCFL) de **111.35€**.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- VALIDER le recrutement de deux personnes en service civique pour une durée de 6 à 9 mois, crédits prévus au BP 2022 seront proposés au BP 2023.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) les propositions ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

